

# Mesurer et comprendre : quelles demandes pour quelles disciplines ?

---

Jules SIMHA<sup>1</sup>

**Résumé :** En réponse aux nombreuses demandes sociales d'évaluation de politiques publiques, les membres de la communauté scientifique ont été appelés à se constituer en tant qu'évaluateurs. Ils ont ainsi alimenté les représentations spécifiques de leurs disciplines portées à la fois par les commanditaires de ces évaluations, et par leurs propres pratiques et postures. Mobilisant une approche comparative, cet article qualifie ces demandes d'évaluation adressées à la sociologie et les postures adoptées par ces « évaluateurs » singuliers à l'aune de celles caractérisant l'économie.

**MOTS CLÉS :** ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES – EXPÉRIMENTATION – REPRÉSENTATIONS DISCIPLINAIRES – ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE

Le champ français de l'évaluation des politiques publiques a constitué, ces dernières années, un important socle de demandes à destination des sciences sociales. À côté d'interventions dans les médias au cours desquelles elles participent à une forme de valorisation de leurs propres productions académiques, celle-ci ont en effet été appelées, la plupart du temps par l'intermédiaire d'appels à projets, à porter un regard sur des dispositifs publics pouvant toucher aussi bien à la lutte contre la pauvreté, à l'absentéisme scolaire, ou encore à l'insertion dans et vers l'emploi. Plus spécifiquement, les expérimentations sociales financées par les Hauts commissariats aux solidarités actives, puis à la jeunesse, et par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, ont été le principal support de ce recours aux sciences sociales pour venir déterminer les effets divers de multiples dispositifs. Si ces appels à projets d'expérimentations sociales initiés par les pouvoirs publics ne visaient pas exclusivement le milieu académique, ce dernier a néanmoins représenté plus de la moitié des évaluateurs mobilisés, l'autre moitié étant majoritairement constituée de consultants et, dans une moindre mesure d'acteurs publics non académiques (issus, par exemple, de directions ministérielles).

Pour répondre à ces sollicitations, de nombreuses équipes de chercheurs, inscrites pour une grande partie d'entre elles au sein de laboratoires et centres d'études et de recherches, se sont constituées en équipes d'évaluateurs. À côté des acteurs institutionnels considérés comme incontournables en matière d'expérimentation sociale, telle l'École d'économie de Paris, d'autres structures comme le Cereq, le Credoc ou encore le CEE<sup>2</sup> ont investi ce champ en constitution et conduit un certain nombre d'évaluations

---

1. Centre d'études de l'emploi et du travail, CNAM.

2. Le Centre d'études de l'emploi est devenu le Centre d'études de l'emploi et du travail le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

d'expérimentation sociale. Elles ont de ce fait répondu aux demandes publiques d'évaluation, lesquelles leur ont permis non seulement d'accéder à de nouveaux terrains de recherche et de nouvelles données, mais également de disposer de nouveaux financements. En répondant à ces demandes d'évaluations, ces équipes de recherche ont contribué à alimenter les représentations spécifiques aux sciences sociales et à leur rôle auprès du milieu politique et décisionnaire : quel est le positionnement des sciences sociales en matière d'évaluation des politiques publiques ? Ce questionnement est loin d'être nouveau. Mais, les expérimentations sociales permettent de réinterroger à nouveaux frais la distinction qui s'opère, à ce sujet, entre la sociologie et l'économie, deux disciplines qu'elles ont fortement sollicitées. En effet, la demande d'évaluation ne s'adresse pas de la même manière à l'une et à l'autre. Le terme même d'évaluation ne revêt pas les mêmes contours pour l'économie qui y participe depuis au moins les années 1960 ou pour la sociologie dont les postures vis-à-vis du politique, et plus largement vis-à-vis des pratiques d'interventions, sont encore diverses. Cette entrée comparative vise à qualifier la demande d'évaluation en sociologie à la fois par la positive, en s'intéressant à ce qui la caractérise, et par la négative, c'est-à-dire en regardant ce qui la distingue de la demande d'économie. Dans cette perspective, nous nous intéresserons en premier lieu aux demandes d'évaluation et nous aborderons, en deuxième lieu, les postures adoptées par les sociologues et les économistes qui se sont faits évaluateurs.

### Encadré méthodologique

Nous nous appuyons sur une observation participante (36 mois) au cours de laquelle nous avons contribué à l'évaluation d'une expérimentation sociale, et qui nous a permis de rencontrer d'autres évaluateurs d'expérimentation sociale, ainsi que les membres du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et ceux de son Conseil scientifique. Nous étions par ailleurs rattachés au Centre d'études de l'emploi dont les chercheurs ont évalué plusieurs expérimentations, ce qui a été l'occasion de nous intéresser à leurs pratiques et représentations de l'évaluation. L'article se fonde, en outre, sur une analyse de la littérature scientifique relative aux expérimentations sociales, mais également sur les documents du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (appels à projets, guides, *vademecum*, etc.) destinés aux évaluateurs et porteurs de projets.

## L'évaluation par la demande : une division sociale du travail

Que l'on s'intéresse aux expérimentations sociales françaises les plus médiatisées, comme celles du RSA ou de la Garantie jeunes, ou que l'on regarde les quelques centaines d'expérimentations qui n'ont pas connu ce succès médiatique, force est de constater qu'elles se rassemblent autour de représentations spécifiques propres aux contenus d'évaluation. Qualitative, l'évaluation doit permettre de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le déroulement des dispositifs expérimentés. Quantitative, elle se voit assigner la tâche de « mesurer » les effets, l'impact, l'efficacité des dispositifs publics. Ainsi, le *Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales* édité par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en 2009 précisait :

## Mesurer et comprendre : quelles demandes pour quelles disciplines ?

Les approches quantitatives répondent à la question « est-ce que le programme délivre les effets attendus ? » (...) Les méthodes qualitatives apportent des éléments de réponses à des questions du type « comment le dispositif permet-il d'atteindre ces effets ? » (p. 4). Autrement dit, les premières représentent « l'évaluation objectivée par la mesure » et les deuxièmes introduisent « un jugement de type inductif et compréhensif » (p. 17)<sup>3</sup>.

La même distinction a clairement été établie lors de la présentation des résultats des évaluations de l'expérimentation de la Garantie jeunes, en mars 2017. Une intervenante qui analysait de manière croisée l'évaluation dite « quantitative » et l'une des deux évaluations dites qualitatives du dispositif, résumait ainsi l'objectif de la session : « mesurer et comprendre les effets du dispositif »<sup>4</sup>. Elle associait la mesure à l'évaluation quantitative, et la compréhension à l'évaluation qualitative.

C'est donc en réalité un discours de la méthode qui s'est élaboré : au sein des demandes d'évaluation il n'est en effet pas question d'entrées disciplinaires, mais bien plus d'entrées méthodologiques auxquelles sont ensuite rattachées, voire réduites, les disciplines (notamment en raison du grand nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs qui ont répondu à ces appels d'offres). Dans le cadre de ces demandes d'évaluation, les méthodes qualitatives renvoient alors de manière réductrice à celles que pratique la sociologie, et les méthodes dites quantitatives à celles de l'économie. En témoignent notamment les propos de deux responsables des évaluations pour le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse ainsi que les membres de son Conseil scientifique :

Les évaluations qualitatives [...] reposent sur la mobilisation des outils d'enquêtes sociologiques (observations, entretiens individuels ou collectifs, questionnaires) et permettent une compréhension fine de l'espace social et des enjeux relatifs à l'élaboration d'une politique sociale (Bérard et Valdenaire, 2014)<sup>5</sup>.

Les appels à projets, tout comme les dispositifs d'évaluation nationale, devraient mieux articuler les approches quantitatives (évaluations d'impact statistique) et qualitatives (analyses sociologiques ou institutionnelles) (Rapport du CS du FEJ pour 2011).

La lecture des appels d'offres d'évaluation alimente encore cette analyse. Celui publié en vue de l'évaluation de la Garantie jeunes exprimait, par exemple, sa préférence non seulement en ce qui concerne les compétences disciplinaires des évaluateurs (sociologie, ethnologie, psychologie, économie), mais également à propos des méthodes qu'ils mobiliseront : « observation *in situ* [...], récits de vie [...], entretiens répétés de type compréhensif [...], entretiens semi-directifs [...], *focus groupe* ou entretiens collectifs. » La sélection d'une équipe de trois sociologues pour mener à bien cette étude de nature qualitative est venue, *in fine*, valider cette association entre méthode d'évaluation et discipline.

---

3. La même formule est utilisée dans le premier rapport du Conseil scientifique du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, portant sur la période mai 2009-décembre 2010 (p. 10).

4. <http://www.cee-recherche.fr/toutes-les-actualites/les-conferences-du-ceed-0>

5. On notera ici la présence du questionnaire parmi les outils mobilisables pour les évaluations considérées comme « qualitatives. » Le *Guide méthodologique* hésite également quant à la place à lui accorder : outil d'évaluation quantitative s'il est mobilisé par des économistes, il devient un outil d'évaluation qualitatif lorsqu'il renvoie au travail des sociologues.

Du côté de l'économie et des méthodes dites quantitatives, l'articulation se joue davantage autour du poids attribué à l'une d'entre elles par une partie de la communauté des économistes, les administrations du FEJ, et plus largement certaines administrations ministérielles (comme France Stratégie<sup>6</sup> ou le Conseil d'analyse économique (2013). En effet, cette méthode, l'assignation aléatoire<sup>7</sup>, considérée comme la plus probante et la plus robuste, a été opposée aux autres au point de représenter une forme d'idéal en matière d'évaluation des politiques publiques. Largement mobilisée outre-Atlantique avant d'être importée en France, elle constitue, dans ce domaine, l'apanage de ces économistes. Pour la plupart associés au laboratoire J-Pal<sup>8</sup> qui en a fait sa marque de fabrique (il n'utilise qu'une seule et même méthode) ou à l'École d'économie de Paris, ils ont contribué à la reconnaissance dont jouit actuellement la méthode aléatoire dans l'évaluation des politiques publiques (Simha, 2015).

La division sociale de la pratique de l'évaluation se renforce alors autour d'une seconde division construite par ces économistes au sein même des méthodes dites quantitatives. Les responsables des évaluations au sein du FEJ réduisent ainsi l'ensemble du spectre des évaluations quantitatives à celles qui mobilisent la comparaison entre deux groupes (test et témoin). Ils estiment en outre que « plusieurs méthodes permettent d'en donner une estimation, la détermination par tirage au sort des bénéficiaires et des non-bénéficiaires d'un projet permettant dans la plupart des cas de donner cette meilleure mesure possible » (Bérard et Valdenaire, 2014), et appuient leur argumentaire d'une référence aux travaux de quatre économistes, deux membres affiliés au J-Pal et les deux auteurs du *Guide méthodologique*. Ce dernier hiérarchise en effet les méthodes quantitatives, et fait ressortir l'assignation aléatoire et ses modalités comme « les méthodes les plus fiables, celles qui apportent la mesure la plus précise et la plus robuste de l'impact du programme » (p. 5). Ce n'est ainsi que lorsqu'elle ne peut être mobilisée qu'il conviendrait de se tourner vers les autres méthodes quantitatives. Cette rhétorique tient en grande partie sur la triple promesse de robustesse, de simplicité et de transparence de l'aléa, triple promesse que la mise en œuvre des expérimentations a rudement mise à l'épreuve<sup>9</sup>.

Ces éléments de discours qui consistent à distinguer deux types de méthodes ont également soutenu l'idée de leur complémentarité (et donc de leur nette distinction), comme l'illustrent deux responsables du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, et comme l'ont illustré avant eux nombre d'acteurs intégrés ou proches de ce milieu de l'évaluation :

---

6. Voir, par exemple Rozenn Desplat et Marc Ferracci, 2016.

7. Pour mesurer l'effet d'une prestation ou « traitement », elle consiste à affecter de manière aléatoire une population à un groupe test (qui reçoit la prestation ou le traitement) et un groupe témoin (qui en est exempt). Le caractère aléatoire de l'affectation permet de s'assurer que les deux groupes présentent, en moyenne, les mêmes caractéristiques. L'effet de la prestation est alors déductible par comparaison des résultats obtenus sur chaque groupe.

8. Laboratoire d'action contre la pauvreté.

9. La simplicité et la transparence sont les maîtres-mots des promoteurs des expérimentations aléatoires. Sur ce point, la thèse d'Arthur Jatteau (2016) analyse la construction du chiffre comme objet de preuve et s'intéresse aux nombreux bricolages nécessaires à la pratique des expérimentations aléatoires. Par ailleurs, la lecture des rapports d'évaluation révèle bien souvent l'utilisation d'indicateurs complexes construits afin de corriger les biais liés à la mise en œuvre de l'expérimentation. Elle permet ainsi de déconstruire le discours de la simplicité et de la transparence, et d'y opposer la réalité d'une méthode technique ayant recours à des modèles économétriques abscons pour les profanes.

C'est un élément qui plaide pour la mise en place conjointe de méthodes d'évaluation diverses : si des méthodes quantitatives permettent de mesurer un impact, des enquêtes visant à comprendre le fonctionnement des dispositifs étudiés, leur inscription dans un ensemble territorial parfois concurrentiel et dans une histoire de durée variable sont essentielles à la compréhension de l'action publique (Bérard et Valdenaire, 2014).

La sociologie et les méthodes qualitatives sur lesquelles elle s'appuie sont appelées en soutien à cette méthode de l'assignation aléatoire, et plus largement aux méthodes quantitatives, afin de proposer un protocole d'évaluation aussi complet que possible : celui-ci permettrait non seulement de déterminer précisément quels sont les effets du dispositif expérimenté sur les comportements individuels, mais également de comprendre les mécanismes qui les sous-tendent. Toutefois, l'analyse des discours portant sur l'évaluation des expérimentations sociales fait ressortir une nette prééminence accordée à la mesure des effets et donc à la place des méthodes quantitatives et de l'économie. La complémentarité des méthodes s'apparente alors à une forme de hiérarchisation puisqu'il s'agit, dans les présentations qui en sont faites, en premier lieu d'identifier un effet quantifié et, en deuxième lieu de chercher à l'expliquer : les méthodes qualitatives sont appelées en renfort et ne constituent pas l'objet premier de l'évaluation. Ainsi, parmi les quatre membres du Comité national d'évaluation du RSA interrogés à propos de leurs attentes vis-à-vis de cette évaluation, un seul répondait en insistant sur sa dimension qualitative (Avenel, 2008), alimentant de ce fait la réduction de l'évaluation des politiques publiques à celle de la mesure de l'efficacité :

Je m'interroge doublement à ce sujet : le RSA augmente-t-il, par rapport aux dispositifs actuellement en place, la probabilité d'une reprise d'emploi pour les publics concernés ? Quel est l'impact de cette prestation sur la pauvreté ? La démonstration devra être rigoureuse sur le plan statistique (François Bourguignon, directeur de l'École d'économie de Paris).

Le Conseil général, que je représente, attend des résultats simples et fiables sur le dispositif. Nous sommes très intéressés par l'analyse comparative, qui permettra de mesurer les effets des choix des départements (Françoise Drouin, département de la Marne).

La mise en place de ce comité d'évaluation indépendant, présidé par un économiste de renom, François Bourguignon, garantit l'objectivité et la rigueur de l'évaluation des expérimentations. [...] Ce processus fournit des informations d'une grande qualité et d'une fiabilité appréciable, qui sont précieuses pour connaître la nature des emplois occupés, caractériser les bénéficiaires, apprécier les montants versés et l'impact sur la pauvreté (Marie-Odile Simon, Conseillère au HCSA, responsable de l'évaluation du RSA).

Elle devrait permettre de recueillir un grand nombre d'informations utiles pour la généralisation. D'ores et déjà, nous disposons, à l'été 2008, d'un matériau collecté très riche, via le suivi statistique des expérimentations en cours et une enquête auprès des acteurs et des enquêtes auprès des bénéficiaires (Hélène Paris, Caisse nationale des allocations familiales).

Les méthodes qualitatives et l'apport de la sociologie à l'évaluation des politiques publiques ne sont finalement pas ou très peu abordés : ils sont occultés par les considérations relatives à la mesure chiffrée des effets des dispositifs. Les usages indifférenciés des expressions « expérimentation aléatoire » – qui désigne précisément les expérimentations mobilisant l'assignation aléatoire – et « expérimentation sociale » – qui désigne l'ensemble des expérimentations conduites et évaluées quelle que soit la

méthode retenue – en est une illustration éclairante. Ainsi, à l’image de Martin Hirsch à l’automne 2008 souhaitant convaincre son auditoire de la nécessité de généraliser le RSA, les discours politiques relatifs aux expérimentations sociales s’appuient sur les résultats chiffrés, supposés simples et transparents, que proposent les économistes pratiquant l’assignation aléatoire : à l’heure de la décision politique et en matière d’expérimentation sociale, la sociologie est rarement convoquée.

Pourtant, malgré cette prééminence apparemment accordée au chiffre et donc à la mesure quantifiée d’un impact, les demandes d’évaluation qualitative – adressées directement ou non à la sociologie – n’ont pas faibli. Les rapports d’activités du Fonds d’expérimentation pour la jeunesse et de son Conseil scientifique soulignent en effet la place minoritaire occupée par les expérimentations aléatoires, et plus largement d’ailleurs par les méthodes quantitatives au sein des expérimentations sociales. Un membre du Conseil scientifique du Fonds d’expérimentation pour la jeunesse nous expliquait ainsi que « la réalité, c’est que pff... c’est *peanuts*, le randomisé [*l’assignation aléatoire*]. » Les appels à évaluation plus récents, comme ceux de la Garantie jeunes ou de l’expérimentation dite « Territoires zéro chômeur de longue durée », en sont deux autres manifestations.

Cette répartition qui touche aux représentations des deux disciplines a déjà fait l’objet de critiques qui soulignent notamment son absence de pertinence épistémologique (Renisio et Sinthon, 2014). Mais, au-delà, il y a en ce qui concerne la complémentarité des méthodes qualitatives et des méthodes quantitatives, une forte déconnexion entre l’image que construisent les discours sur les expérimentations sociales (donner la primauté à la mesure quantifiée de l’efficacité) et la réalité de leurs usages qui donnent, à l’inverse, les méthodes qualitatives majoritaires. Ces éléments peuvent être considérés au regard des postures adoptées par l’économie et la sociologie vis-à-vis de l’évaluation, postures qui contribuent à déterminer leur engagement en la matière.

## Évaluateurs et chercheurs : les tensions de la recherche

Face aux demandes d’évaluations émanant des Hauts commissariats et du Fonds d’expérimentation pour la jeunesse, des équipes de chercheurs se sont constituées, parfois improvisées, en « évaluateurs »<sup>10</sup> et ont, à ce titre, adopté diverses postures. Elles renvoient en partie à la place occupée par les sciences sociales dans l’action publique, et peuvent, ici encore, être considérées à partir d’une entrée disciplinaire : que dit la comparaison entre les postures des sociologues et celles des économistes vis-à-vis du politique ?

Il ne s’agit pas de chercher à résumer les postures de ces deux disciplines vis-à-vis de leurs relations au politique et à la « demande sociale »<sup>11</sup>, mais plutôt de s’intéresser

10. La question abordée dans les prochains développements mériterait une enquête de terrain approfondie afin de traiter les manières dont les chercheurs et enseignants-chercheurs « se sont faits », ou pas, évaluateurs. En l’absence d’une telle recherche, nous nous appuyons sur notre propre expérience ainsi que sur la littérature qui se fait l’écho de réflexions similaires.

11. Au sein même des expérimentations sociales, les postures des sociologues « évaluateurs » ont été très diverses, allant du chercheur qui se refuse à toute forme d’intervention, à celui qui revendique à

aux traductions disciplinaires de l'idée de neutralité et de distanciation à partir de deux exemples. En effet, les chercheurs qui se sont faits évaluateurs ont été confrontés à la question des pratiques de l'évaluation qui ne sont pas nécessairement accordées à leurs propres représentations des pratiques et méthodologies scientifiques.

Du côté des économistes expérimentaux (ceux qui mobilisent l'assignation aléatoire), la production d'une évaluation quantifiée de la mesure d'un impact constitue une opération valorisée dans le milieu académique, notamment par le biais de publications scientifiques (Labrousse, 2010). Il est ainsi courant de trouver au sein de ces dernières des recommandations et préconisations relatives aux dispositifs expérimentés et évalués<sup>12</sup>. D'ailleurs, l'impératif en termes de publications scientifiques constitue un des éléments qui orientent largement l'évaluation elle-même (les traitements mobilisés, les dispositifs évalués, les populations ciblées) dans une perspective stratégique (Jatteau, 2013). L'évaluation représente une opportunité de publication « dans une revue étoilée »<sup>13</sup>. Pour ces économistes, l'activité d'évaluation apparaît donc comme une activité scientifique à part entière, notamment parce qu'elle permet d'accéder et de disposer de données originales<sup>14</sup>.

Du côté des sociologues qui ont participé aux évaluations d'expérimentation sociale, le rapport à ces dernières et au politique qu'elles représentent est sensiblement différent : si l'évaluation peut être considérée comme une opportunité d'accès au terrain, elle ne constitue pas une activité valorisée en tant que telle dans le champ académique. Elle renvoie par ailleurs à une acception large de l'intervention sociologique comme « ensemble de pratiques extra-universitaires » qui mobilisent la compétence sociologique dans la perspective de l'action (Uhalde, 2016) et a pu, à ce titre, susciter les réticences de certains. Dans cette perspective, la production de l'évaluation et la production scientifique sont dissociées. Dans un article publié dans *Genèses*, Divay (2013) insiste, par exemple, sur les difficultés qu'elle a rencontrées en cherchant à adopter la posture de l'évaluatrice qui lui a été imposée. Gênée par cette mission de contrôle des dépenses publiques, elle dit avoir cherché à concilier les impératifs méthodologiques de la sociologue et ceux de l'évaluatrice. Pourtant, il ressort de son article que plus qu'une conciliation, c'est une séparation entre ces deux rôles qui semble avoir finalement pris le dessus (comme l'illustre le titre d'un autre de ses articles « Sociologue-Évaluateur » : un oxymore ?). Elle explique avoir réalisé l'évaluation sans chercher à en faire un objet de recherche, et s'être efforcée de se distancier autant que possible de la figure de l'évaluateur. La séparation entre ces deux activités est, en outre, flagrante lorsqu'elle aborde le thème du matériau récolté.

J'ai rempli ma mission [d'évaluation] sans en attendre le recueil d'un matériel scientifiquement exploitable [... Mais] j'ai « profité » de l'occasion qui m'était donnée d'approcher sans aucun barrage institutionnel une catégorie de professionnelles du champ de la santé très

---

l'inverse une filiation avec les pratiques de l'intervention sociologique et avance avec les acteurs dans la réalisation de leurs projets.

12. Voir par exemple : Dominique Goux, Marc Gurgand et Eric Maurin (2016) ; Luc Behaghel, Bruno Crépon *et al.* (2013).

13. Propos tenus par un économiste responsable de l'évaluation « quantitative » d'une expérimentation sociale.

14. Dans le cas des expérimentations aléatoires, les données sont en effet constituées pour les besoins de l'expérience et par les économistes et leurs équipes.

peu visible. J'ai ainsi pu avoir des entretiens avec des infirmières scolaires, membres des CAA à qui j'ai demandé de bien vouloir me parler de leur métier.

Là où les économistes expérimentaux mobilisent les mêmes données et analyses pour l'évaluation et la production scientifique, l'approche défendue par Divay consiste, à l'opposé, à fortement les distinguer : les données de la science ne sont pas celles de l'évaluation. L'opposition est ici nette entre la figure idéale-typique du « chercheur » qui « ne peut répondre à des "commandes" » et celle du « clinicien » qui « ambitionne de réaliser un travail au plus près des acteurs » (Uhalde, 2008). Parmi les évaluateurs, nombreux ont été ceux qui se sont interrogés sur cette posture singulière, ses liens à la recherche et au monde académique, et sa possible instrumentalisation, cherchant parfois à défendre, à l'inverse, la posture de l'« évaluateur embarqué » mais néanmoins objectif (Dubois et Podevin, 2011).

Alors que les propositions d'évaluation des économistes expérimentaux s'inscrivent pleinement dans une logique scientifique intégrée au milieu académique, la réponse de la sociologue consiste en revanche à distinguer ces deux milieux dans la mesure où « évaluer ne consiste pas à faire de la sociologie » (Divay, 2013). Si les cas sont nombreux de sociologues (Hellec, 2014 ; Audoux et Gillet, 2011) s'efforçant de réintroduire la sociologie dans une demande initiale qui en est dénuée, la logique est ici tout autre. Il s'agit davantage de mettre la sociologie à distance d'une demande d'évaluation. Il y a donc en définitive une forme d'incertitude sur la réponse apportée qui, si elle ne renvoie pas, selon l'auteure, à la sociologie, en emprunte néanmoins la méthodologie, la terminologie et nécessairement les analyses. Ce point de vue relève ainsi des représentations de l'auteure vis-à-vis de la discipline sociologique et de son régime épistémologique, mais renvoie plus largement à une réticence de la discipline à produire des évaluations (Barbier et Matyjasik, 2010) : l'évaluateur ne pourrait plus assumer son rôle ni son activité de sociologue dès lors qu'il serait soumis à une demande sociale lui imposant les contours de sa recherche. Moins noble, au service du pouvoir, extérieure au monde académique (bien que connexe), l'évaluation (et plus largement la demande sociale) peut en effet apparaître comme une activité déviante qui éloigne le chercheur de la connaissance scientifique du monde social. Cette posture, qui ne saurait en aucun cas subsumer celle de l'ensemble des sociologues<sup>15</sup> ayant participé à une évaluation d'expérimentation sociale, a néanmoins le mérite de souligner que les demandes d'évaluation qualitative (comprendre les processus à l'œuvre dans la conception, la mise en œuvre ou encore la réception des dispositifs) ont conduit les sociologues qui y ont participé à s'interroger sur cette forme d'engagement. Elle a ainsi amené une réflexion à la fois des évaluateurs qui se trouvaient partie prenante au projet qu'ils devaient évaluer, et des sociologues ayant revêtu les habits d'évaluateur. À côté des analyses dissociant l'activité d'évaluation de celle de la recherche, d'autres types de réponses ont été formulées mettant en avant par exemple la recherche-action ou, dans une moindre mesure, l'« évaluation participative » (Landrier, 2010). Ces réflexions ont constitué autant d'efforts de mise au point à propos d'une posture considérée comme baroque dans le milieu académique.

---

15. D'autres exemples de sociologues (mais qui n'ont pas fait l'objet d'une telle formalisation dans le cadre d'un article de revue scientifique) illustrent à l'inverse une position plus minoritaire qui a consisté à mobiliser les données récoltées pour l'évaluation à des fins de publications scientifiques (Julie Couronné, 2017).

En définitive, non seulement les demandes d'évaluation adressées à l'économie et à la sociologie sont bien distinctes – mesurer pour la première et comprendre pour la deuxième – mais les réponses qu'elles apportent en termes d'aide à la décision et de support d'objectivité sont également différentes. L'économie qui participe, à des degrés divers, à l'évaluation des politiques publiques depuis ses origines est déjà investie dans l'aide ou l'appui à la décision publique. Aussi les expérimentations sociales qui érigent les économistes expérimentaux en experts de l'évaluation et, à ce titre, de la conception de dispositifs d'action publique (comme cela a été le cas pour la Garantie jeunes) ont renforcé leur rôle de producteurs d'objectivité, quand bien même cette objectivité est l'objet de nombreuses critiques. Assimilée à un « flagrant délit » par ses promoteurs<sup>16</sup>, la preuve ainsi élaborée se voit conférer le statut de vérité qui justifie alors les recommandations et préconisations des chercheurs et les conduit de fait à l'aide à la décision en matière d'action publique. La sociologie ne connaît pas la même proximité avec les pouvoirs publics (Barbier et Matyjasiak, 2010), et questionne encore largement les formes sous lesquelles elle pourrait se manifester. Si l'objectivité prend la forme d'une donnée chiffrée pour les économistes expérimentaux, elle reste majoritairement en sociologie la source continue d'un questionnement relatif aux postures du chercheur vis-à-vis de son objet, et d'une forme de défiance à l'égard du politique et des instances qui incarnent le pouvoir.

julesimha@gmail.com

### Références bibliographiques

- AUDOUX Ch., GILLET A. (2011), « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue interventions économiques* [en ligne].
- AVENEL C. (2008), « Les enjeux de l'évaluation des expérimentations du revenu de solidarité active », *Informations sociales*, 150, p. 80-96.
- BARBIER J.-C., MATYJASIK N. (2010), « Évaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines », *Revue française de socio-économie*, 1 (5), p. 123-140.
- BEHAGHEL L. et al. (2013), « L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi », *Revue française d'économie*, 27, p. 123-158.
- BERARD J., VALDNAIRE M. (dir.) (2014), *De l'éducation à l'insertion : dix résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, Paris, La Documentation française/INJEP.
- Conseil d'analyse économique (2013), « Évaluation des politiques publiques », *Les notes du CAE*, 1, février.
- COURONNÉ J. (2017), « Peu importe, du moment que je travaille », *La Nouvelle Revue du travail* [en ligne], 10.
- DESPLATZ R., FERRACCI M. (2016), « Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? », *France stratégie*, septembre.
- DIVAY S. (2013), « Être sociologue et évaluateur. Faire des compromis sans se compromettre », *Genèses*, 90, p. 133-146.

---

16. *Guide méthodologique*.

- DUBOIS J.-M., PODEVIN G. (2011), « Entre indépendance et connivence, la délicate posture de "l'évaluateur embarqué" », *Céreq Bref*, p. 294-301.
- GOUX D., GURGAND M., MAURIN É. (2016), « Adjusting your dreams ? High schools plans and dropout behavior », *The Economic Journal*, Royal Economic Society.
- HELLEC F. (2014), « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE : du désenchantement à la distanciation », *Sociologies pratiques*, 28 (1), p. 101-109.
- JATTEAU A. (2016), *Faire preuve par le chiffre ? Le cas des expérimentations aléatoires en économie*, thèse pour le doctorat en Sciences économiques, École normale supérieure de Cachan.
- JATTEAU A. (2013), « Expérimenter le développement ? Des économistes et leurs terrains », *Genèses*, 93, p. 8-28.
- LABROUSSE A. (2010), « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation*, 29 novembre.
- LANDRIER S. (2010), « Éléments de réflexion sur la spécificité de l'évaluation d'une expérimentation sociale », dans T. Couppié *et al.*, « Évaluation et données longitudinales : quelles relations ? », *Relief* (30), p. 123-129.
- RENISIO Y., SINTHON R. (2014), « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain. Pour en finir avec le dualisme "quantitatif/qualitatif" », *Genèses*, 97, p. 109-125.
- SIMHA J. (2015), « Les expérimentations sociales en France. Une sociologie de l'évaluation des politiques publiques », thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris Ouest-Nanterre La Défense.
- UHALDE M. (2008), « L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire », *Sociologies pratiques*, 16 (1), p. 95-113.
- UHALDE M. (2016), « Les dilemmes de la posture d'intervention sociologique : une grille d'analyse », *Sociologies Pratiques*, 1 (HS 2), p. 7-20.